Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601824-20260427-5_BP_LOT2_2026-DE

Département
MORBIHAN

Arrondissement
PONTIVY

Canton
GOURIN

Commune
PRIZIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Nombre de membres :

En exercice :	14	Absents non excusés :	0
Présents :	14	Absents excusés :	0
Votants :	14	Pouvoirs :	0

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à vingt heures, le Conseil municipal de Priziac, légalement convoqué le 23 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Caroline NENEZ, Maire.

Etaient présents : Caroline NENEZ, Maire, Michel LAVOLE, Marine LE MOUAL, Patrick PENFORNIS, Julie TARDIOLI, Christophe LE BRIS, Laurent CHANLIAUX, Typhaine EVENNOU, Frédéric LE NY, Morgane LE POULICHET, Marie ROLLAND, Mickaël LE DORVEN, Matthieu SYLVESTRE, Elisa CHAMPION.

Julie TARDIOLI a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 30 mars 2026 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 2026-05-05 : BUDGET PRIMITIF 2026 LOTISSEMENT DE BEG ER LANN

Sur proposition de la commission « Finances » réunie le 23 avril 2026,
Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de Lotissement sur la parcelle ZP113 rue de Beg er Lann. Elle indique que pour mener à bien ce projet il convient de créer un budget « lotissement » de comptabilité M57 annexé au budget principal de la Commune.

Le Maire soumet au vote le budget primitif 2026 du Lotissement de Beg er Lann qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à 74 002,00 €
- en section d'investissement à 72 000,00 €

Appelé à se prononcer,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** la création d'un budget annexe « Lotissement de Beg er Lann » de comptabilité M57 annexé au budget principal de la Commune.

- **ADOPTE** le budget primitif de l'année 2026.

- **OPTE** pour un régime de TVA et autorise le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration fiscale.

- **CHARGE** le maire de demander au comptable de créer le budget.

- **AUTORISE** le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : 7,5% de la section de fonctionnement et 7,5% de la section d'investissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire

Mme le Maire,
Mme Caroline NENEZ

